

Procès-Verbal

Séance du 1 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1 avril à 19h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEMARCHANT Sunniva, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, ROUXEL Danièle, MARIE Alain.

Absents excusés :

Procurations : LELOUP Nicolas donne pouvoir à LENOURY Jean-Noël

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 9

- en exercice : 9
- présents : 8

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2025.

Objet de la délibération : 8/2025

Budget commune / Affectation du résultat

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Le Conseil, **vote à l'unanimité**,

Considérant que les résultats issus du Compte Financier Unique 2024 sont les suivants :

Excédent reporté exercice antérieur	39 912.22
Résultat de l'exercice 2024	-19 692.53
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	20 219.69
Excédent reporté exercice antérieur	103 146.97
Résultat de l'exercice 2024	59 132.69
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	162 279.66

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation à la section d'investissement : article 1068	0,00
Affectation du solde disponible ligne 002 (RF)	162 279.66
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (RI)	20 219.69

Objet de la délibération : 9/2025**Budget Lotissement 16502 / Affectation du résultat**

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Le Conseil, **vote à l'unanimité**,

Considérant que les résultats issus du Compte Financier Unique 2024 sont les suivants :

Excédent d'investissement reporté exercice antérieur	0,00
Résultat de l'exercice 2024	0,00
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0,00
Excédent reporté exercice antérieur	-1 948,09
Résultat de l'exercice 2024	14 285.87
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	12 337.78

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation à la section d'investissement : article 1068	0,00
Affectation du solde disponible ligne 002 (FR)	12 337.78
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001	0,00

Objet de la délibération : 10/2025**Vote des subventions**

Le Conseil vote une à une les subventions aux associations pour l'année 2025.

Le montant total des subventions s'élève à 3500 €.

Le Conseil a renouvelé les subventions de fonctionnement habituellement attribuées aux associations de la commune ainsi qu'aux associations qui interviennent ou participent à la vie communale.

La liste des subventions de fonctionnement au budget primitif pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR AURE LITTORAL	100
ASS. OMAHA BEACH BEDFORD	100
ASS. AMICALE DE CHASSE	460
ASS. AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100
ASS. COLLEVILLE LOISIRS	460
ASS. FLEURS DE LA MEMOIRE	50
ASS. PREFIG PLAGES DEBARQUEMENT	100
ASS. CHARLES DE BELLAIGUE	100
UNION NAT. COMBATTANTS	50
UNION SPORTIVE TREVIEROISE	50
CPNOB	600
TELETHON	100
TOTAL	2 270

Objet de la délibération : 11/2025***Budget commune /Contributions Directes : fixation des taux d'imposition***

Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières :

Les taux sont fixés ainsi pour l'année 2025 :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	307 300,00	26,43	81 219,00
Taxe foncière (non bâti)	60 300,00	11,26	6 790,00
Taxe d'habitation	216 700,00	4,55	9 860,00
Total envisagé			97 869,00

***dont taux départemental : 22,10**

Produit attendu	97 869,00
Total allocations compensatrices	1 316,00
Prélèvement GIR	-7 068,00
Contribution coefficient correcteur	-59 496,00
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	32 621,00

Objet de la délibération : 12/2025***Aide aux familles***

-Dans le cadre de l'aide attribuée aux familles pour les sorties scolaires :

75% du coût revenant aux familles, aide plafonnée à 250 €,

le Conseil **décide, à l'unanimité**

▲ le paiement des aides dont le détail figure ci-dessous :

Bénéficiaires	enfant	établissement	projet	Coût famille	Montant de l'aide
Mr et Mme JOLLY SALOMON	JOLLY SALOMON Louis	EP Trévières	Voyage Londres	460,00 €	250.00 €
Mr et Mme DEROBERT	DEROBERT Emma	EP Trévières	Voyage Puy-du-Fou	195,00 €	146,25 €
Mr et Mme SHESTAKOV	SHESTAKOV Andrey	EP Trévières	Voyage Londres	460,00 €	250.00 €
TOTAL des aides attribuées aux familles :					646,25 €

Objet de la délibération : 13/2025***Budget commune / Budget Primitif 2025***

Le Conseil a procédé au vote du budget primitif pour l'année 2025.

Après sa présentation et sa discussion, le budget primitif a été voté à l'**unanimité**. Il fait apparaître les équilibres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	398 447.44
RECETTES	398 447.44
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 343 882.68
RECETTES	1 343 882.68
TOTAL BUDGET	
DEPENSES	1 742 330.12
RECETTES	1 742 330.12

Objet de la délibération : 14/2025

Budget lotissement communal / Budget primitif 2025

Le Conseil a procédé au vote du budget du lotissement communal pour l'année 2025.
Après sa présentation et sa discussion, le budget du lotissement a été voté à l'**unanimité**.
La balance générale se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 337.78

Recettes : 12 337.78

Section d'investissement :

Dépenses : néant

Recettes : néant

Objet de la délibération : 15/2025

Budget lotissement 165 02 / Dissolution budget annexe

Le Maire rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement « les embruns » sont définitivement closes.

La totalité des terrains du lotissement a été vendue et les travaux de finition clos.

Le budget annexe peut être dissous.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Mr le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget et le transfert dans le budget principal.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe.

Les opérations d'intégration d'ordre non budgétaires seront enregistrées par le comptable public de la commune.

Vu les articles 2121-29 et 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les résultats de clôture :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES DEPENSES	750.00
Budget Primitif 2024	15 005.00
TOTAL DES RECETTES	15 035.87
Budget Primitif 2024	15 005.00
Réalisation : excédent	14 285.87
Résultats 2023	-1 948,09
Résultats 2024	12 337.78
SECTION D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DES DEPENSES	
Budget Primitif 2024	
TOTAL DES RECETTES	
Budget Primitif 2024	
Réalisation : excédent	
Résultats 2023	
Résultats 2024	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	12 337.78

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats du CFU dans le budget principal, et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

BP 2025 Budget 165 02 :

- Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : 12 337.78 €
- Article 65822 : dépenses de fonctionnement (reversement de l'excédent des budgets annexes) : 12 337.78 €

BP 2025 Budget principal :

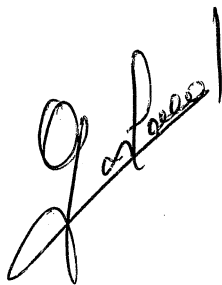
- Article 75821 : recettes de fonctionnement (excédent des budgets annexes) : 12 337.78 €

Un titre impayé de 22 738.08 € sera transféré au budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

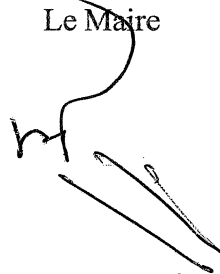
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- Approuve la dissolution comptable du budget annexe « lotissement »
- Approuve le Transfert des résultats constatés ci-dessus au budget principal de la commune
- Approuve l'intégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune par le comptable public
- Autorise Mr le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier
- Avise le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération

GESLAND Marie-Thérèse
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gesland', written diagonally across the page.

THOMINES Patrick,
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomines', written diagonally across the page.